

## Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : [REDACTED]  
Date du repérage : 06/06/2024  
Heure d'arrivée : 15 h 00  
Durée du repérage : 01 h 56

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

**Extrait de l'Article 4-1** - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

**Extrait Art.4-2** - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1. **Périmètre du repérage** : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité du Cabinet se voit dégagée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du ou des lots de copropriété ci-dessous définis ; les surfaces annoncées sont donc celles habitées par l'occupant des lieux.

<b>Désignation du ou des bâtiments</b>  <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : .... <b>Paris</b> Adresse : ..... <b>20 rue Didot</b> Commune : ..... <b>75014 PARIS - 14EME</b> Désignation et situation du ou des lots de copropriété : <b>2 ème Coursive Porte Droite, Lot numéro 11</b>	<b>Désignation du propriétaire</b>  <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : .. M. [REDACTED] Adresse : ..... [REDACTED] - [REDACTED]
<b>Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)</b>  Nom et prénom : <b>M. THUILLER</b> Adresse : .....	<b>Repérage</b>  Périmètre de repérage : <b>appartement</b>
<b>Désignation de l'opérateur de diagnostic</b>  Nom et prénom : ..... <b>CHIERE Jean-Louis</b> Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... <b>CADIC</b> Adresse : ..... <b>17 Bis Av Ernest Renan</b> <b>95210 SAINT GRATIEN</b> Numéro SIRET : ..... <b>519559710</b> Désignation de la compagnie d'assurance : ... <b>ALLIANZ</b> Numéro de police et date de validité : ..... <b>54862353 / 01/01/2024</b>	

### Superficie privative en m<sup>2</sup> du lot

**Surface loi Carrez totale : 25,27 m<sup>2</sup> (vingt-cinq mètres carrés vingt-sept)**  
**Surface au sol totale : 25,27 m<sup>2</sup> (vingt-cinq mètres carrés vingt-sept)**

## Résultat du repérage

Date du repérage : **06/06/2024**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **NEANT**Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **M. THUILLER**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Entrée	1,67	1,67	
Cuisine	2,48	2,48	
Pièce	11,56	11,56	
Chambre	7,65	7,65	
Salle d'eau	1,91	1,91	

Superficie privative en m<sup>2</sup> du lot :

**Surface loi Carrez totale : 25,27 m<sup>2</sup> (vingt-cinq mètres carrés vingt-sept)**  
**Surface au sol totale : 25,27 m<sup>2</sup> (vingt-cinq mètres carrés vingt-sept)**

Fait à **SAINT GRATIEN**, le **13/06/2024**